

## Paroles légères

Le monde des textes anciens français était une forêt ténébreuse pour les étudiants que nous étions voilà trente et quelques années. Les paroles de nos professeurs, telles des cailloux sûrs et immuables nous ont montré le droit chemin, pourtant souvent entravé d'obstacles syntaxiques, tantôt caché par un vocabulaire inattendu, tantôt difficile à cause de la grammaire épineuse. Sur ce terrain glissant, j'ai appris à faire les premiers pas en suivant mes guides universitaires, d'Olga Penke, plus tard de Jenő Németh et Géza Nagy, en hongrois, de Bálint Keserű et László Merényi. En nous faisant parcourir le champ sémantique, sans nous perdre parmi les syntagmes, et en nous contraignant à ne rien négliger en lisant un texte, Olga Penke nous a fait révéler la force immanente de la grammaire et le message authentique des textes à travers les âges. Ignorant souverainement nos larmoiements d'étudiant surchargé en première année, Madame Penke avait le cran de nous exiger de savoir, sans hésiter, le vocabulaire entier d'un acte du *Cid*, d'une semaine à l'autre. Sa rigueur dans les fondements, mariée avec sa méthode herméneutique nuancée, a ouvert par la suite la voie dans le domaine de l'enseignement et de la recherche pour beaucoup de ses élèves. Engagés sur cette double voie qui est la sienne, nous pouvions constater que notre ancienne professeur est également une collègue vraie et intègre.

Or, de nos jours, la bienveillance collégiale est en train de tomber en désuétude ; en témoigne un dicton badin né au XXI<sup>e</sup> siècle : « Egy igazi kolléga nem csak ígérget, be is tart. » Ici, ce n'est pas la difficulté de la traduction qui me préoccupe, la question que je me pose est d'ordre référentiel. Que nous attendons d'un vrai collègue qu'il tienne sa parole, c'est une situation correspondant aux normes et aux formes de la vie quotidienne. Si « le véritable collègue » ne lance pas seulement des promesses, mais met des bâtons dans les roues, nous énonçons alors une nouvelle norme établie. Etablie, car le ton sentencieux imite le contenu moral des aphorismes, mais nouvelle, puisqu'il s'agit de prendre les valeurs morales à l'envers.

Le folklore urbain contemporain réagit aux phénomènes récents selon des recettes antiques. Les sentences ironiques résument, jugent et critiquent en même temps certaines situations qui ne correspondent pas à des idées reçues. Le fait que le dicton ironique énonce et dénonce la norme liée à la valeur de la promesse, me donne la confirmation que, parallèlement à l'individualisation voire l'atomisation de la société, et tandis que les codes de mœurs deviennent de plus en plus contraignants tout en se vidant, le poids de la communication, et plus précisément, celui de la promesse orale deviennent de plus en plus légers.

Marcel Mauss, dans son traité sur le don, pense dans les années 1920 que ce ne sont que « nos sociétés d'Occident qui ont, très récemment, fait de l'homme

un 'animal économique' ». C'est en comparant les sociétés primitives de son époque et l'Europe de ses souvenirs littéraires et historiques des siècles précédentes qu'il forme un avis rousseauiste de l'histoire européenne. Il n'y a pas bien longtemps, affirme-t-il, que l'homme est une machine. Nous pouvons poursuivre son idée de l'homme-machine à calculer en pensant à une calculatrice (dans le sens numérique et intéressé en même temps). Pour Mauss, la société morale et de l'engagement responsable semble un avenir lointain, tout comme celle de la raison et du savoir<sup>1</sup>.

De nos jours, la société du savoir est un slogan souvent (et souvent à tort) cité, tandis que l'autre aspect de l'avenir prévu par Mauss est refoulé dans des textes périphériques ou engagés. En effet, en parcourant les périodiques ou les sites internet récents, les textes dans lesquels nous trouvons des allusions à la parole donnée, sont tous liés à des intérêts particuliers ou à des camps restreints. L'appel au jugement moral du large public, l'évocation des attentes morales vient de la part des personnes ou des groupes qui prônent leur situation réduite ou minoritaire et leur haute moralité en même temps. Le langage de ces pamphlets, issus des milieux excentriques des camps politiques, se ressemble curieusement, le contenu étant une mise en question des agissements de la majorité au pouvoir. Le style est souvent piquant, parsemé de citations orwelliennes (« Gbagbo tient comme boussole de sa vie la tirade de Big Brother »)<sup>2</sup>, ou de boutades sarcastiques (*Chevènement comme il respire*)<sup>3</sup>. Pratiquement pas de trace de se positionner, plus ou moins théoriquement, sur le plan moral, sans assertions extrêmes, et seules les pages web de certains clubs sportifs, présentant les rudiments des arts martiaux de l'Orient se réfèrent à une sorte de code moral. Cette situation confrontée au cynisme du dicton hongrois nous permet de constater au moins l'existence d'une problématique, lors même que le nombre restreint des échan-

---

<sup>1</sup> MAUSS, Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives », *L'Année Sociologique*, seconde série, 1923–1924, p. 130–134.

<sup>2</sup> Le contexte : « ... En pleine conscience et avec une absolue bonne foi, émettre des mensonges soigneusement agencées... Répudier la morale alors qu'on se réclame d'elle. Croire en même temps que la démocratie est impossible et que le parti est gardien de la démocratie... » Là est le maître-mot. La fourberie, le camouflage pour casser du sucre sur le dos des autres, la même tactique est utilisée sur le terrain politique. (*Gbagbo : L'homme des promesses jamais tenues*, dans la périodique bimensuelle du PDCI-RDA, le 25 mai 1999, [www.africaonline.co.ci/AfricaOnline/infos/democrate/434pol2.html](http://www.africaonline.co.ci/AfricaOnline/infos/democrate/434pol2.html)).

<sup>3</sup> « Jospin s'était engagé à abroger les lois Pasqua-Debré. Il s'est montré au côté des Sans-Papiers pour gagner les élections. Mais aujourd'hui, la parole donnée n'est pas tenue. Malgré des avancées, le projet Chevènement ne remet pas en cause la logique de Pasqua-Debré. On peut même s'inquiéter sur l'état mental du ministre de l'intérieur tellement il chasse sur les terres du FN. » (*Chevènement comme il respire*, [www.alyon.asso.fr/&co/Eco/eco7/chevenement.html](http://www.alyon.asso.fr/&co/Eco/eco7/chevenement.html), août 2000).

tillons ne fait que cerner vaguement leur caractère. La complexité sociologique des facteurs du droit, de la religion, etc. mise à part, sur les pas de Mauss, nous ne prenons en compte que l'ambiance issue de l'état dynamique de notre société actuelle pour trouver un point de départ et de confrontation face à un texte du XVII<sup>e</sup> siècle. L'autre limite suffisamment proche qui s'offre quasi naturellement<sup>4</sup> pour l'observateur moderne, est le moment de la diffusion des grands textes où la politique et l'éthique sont encore indissociables, à savoir, au tournant des XVI<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles, quand la position théorique de Machiavel, Bodin et l'opinion plus pratique de Castiglione ou Draskovich concernant la parole donnée deviennent notoires.

Les mémoires<sup>5</sup> du cardinal de Retz voient le jour à la distance de 3–6 générations après les textes théoriques cités. Cet écart à peine séculaire dans le temps s'élargit considérablement si nous nous penchons sur les différences de positions concernant la promesse. La motivation de l'engagement oral change, sa place et les circonstances l'accompagnant se trouvent modifiées dans le sein de la société et aussi dans la vie privée, et finalement, sa valeur subit des altérations en conséquence des deux facteurs précédents. On peut clairement distinguer, selon le contenu du facteur provoquant l'engagement oral, les promesses sérieuses et sincères, les formules dictées par la coutume, et enfin l'intérêt personnel ou politique.

La forme majeure de la promesse est le serment auquel les circonstances solennelles et le caractère public prêtent une gravité exceptionnelle. Dans les mémoires de Retz, pourtant, les serments sont souvent évoqués lors des événements mineurs voire frivoles.

Il faudrait un volume pour déduire toutes les façons dont cette histoire fut ornée. Une des plus simples fut qu'il fallut s'obliger, par serment, de laisser à la belle un mouchoir sur les yeux quand la chambre serait trop éclairée. Comme il ne pouvait couvrir que le visage, il n'empêcha pas de juger des autres beautés, qui, sans aucune exagération, passaient celles de la Vénus de Médicis, que je venais de voir tout fraîchement à Rome (M : 13).

Le déroulement rituel des échanges oraux aboutit souvent à un vœux ou à un serment offert quasi gratuitement, sans motivation profonde. Cet engagement consiste à en dire trop, ou, autrement dit, appartient au cercle des vices d'imprudence, dont parlent plus d'une fois les contes populaires et les nouvelles du

<sup>4</sup> Avec omission délibérée des modifications profondes survenues depuis le Moyen Âge, et sans prendre en considération les astuces permettant d'échapper à tenir la promesse (vœux réalisés par le biais d'un remplaçant dans les croisades, l'apparition des ordres semi-religieux et des sociétés de veuves pieuses sans faire de vœux, etc.)

<sup>5</sup> ALLEM, Maurice (éd.), *Cardinal de Retz, Mémoires*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade», 1956. Par la suite : (M :).

XVI<sup>e</sup> siècle. Parmi les historiettes de Retz, dans lesquelles l'auteur parle de ses différends avec la cour, une est qualifiée par Retz comme le résumé de ses erreurs de jeunesse. L'enjeu de l'histoire est la vanité, les rangs, la préséance, en un mot, le prestige. Coadjuteur de l'archevêque de Paris, Retz avait son siège directement dans le rang inférieur, mais un beau jour, il trouve à la place de son drap de pied celui duc d'Orléans. Il tient à garder sa position physique, son motif étant la préséance de l'ordre ecclésiastique, et il réussit à en convaincre le duc. Celui-ci, ranimé le lendemain par les flatteurs de la cour, jure de remettre Retz à sa place mérité dans le cathédrale, l'affaire parcourt la cour ; la reine, puis Richelieu essaient de contraindre le coadjuteur à battre en retraite. Le mots et les menaces<sup>6</sup> obligent enfin Retz à rendre hommage au duc en présence de toute la cour, tout en gardant son siège contesté. Le point le plus délicat de l'affaire et le serment du duc. Le cardinal le trouve regrettable : « [il] blâma l'abbé de La Rivière d'avoir engagé Monsieur » (M : 59).

Ainsi, Richelieu a égard à l'obligation de la parole donnée dans une affaire curiale mineure des temps paisibles. Retz, l'enfant terrible de la Fronde, qui poursuit une politique solitaire parmi tant d'alliances entre compagnons d'armes, considère le cardinal comme un adversaire digne, contrairement à ce qu'il pense de Mazarin. Il désapprouve les intentions de Richelieu, tout en respectant son envergure :

Le cardinal de Richelieu [...] fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes ces mauvaises intentions et de toutes ces ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon son intérêt. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale ; et la fortune secondant ses desseins [...], il forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un Etat (M : 64).

Retz joue sur les cordes de la vraie loyauté en évoquant l'exemple des anciens magistrats et d'hommes politiques, « Ces martyrs de l'Etat, qui ont dissipé plus de factions par leurs bonnes et saintes maximes que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître », et qui assuraient la justice pour et parfois malgré leur maîtres royaux :

Nous ne sentons plus la servitude, qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs maîtres ; et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisait, dans le siècle passé, les vertus des Mirons, des Harlays, des Marillacs, des Pibracs et des Fayes [...] et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leurs propres vies (M : 64–65).

---

<sup>6</sup> « [Le cardinal] me dit qu'il m'avait parlé comme mon ami, mais que je le forçais de me parler en ministre. Il mêla dans ses réflexions des menaces indirectes, et la conversation s'échauffant, il passa jusques à la picoterie tout ouverte (M : 59). »

L'effort du mémorialiste de rester neutre et objectif ajoute au portrait du cardinal des traits de caractère positifs. Son image ne serait pas complet sans dire qu'il n'était pas homme à se rétracter. Comparé à Mazarin, d'origine humble, qui a fait une carrière, selon Retz, car il était à la bonne place au bon moment, le cardinal Richelieu devait ses succès politiques à son esprit remarqué à la Sorbonne et, entre autres, à sa fidélité à sa parole donnée :

Il était homme de parole, où un grand intérêt ne l'obligeait pas au contraire ; et en ce cas, il n'oubliait rien pour sauver les apparences de la bonne foi. [...] Il n'était pas libéral ; mais il donnait plus qu'il ne promettait, et il assaisonnait admirablement les bienfaits (M : 67).

Le portrait parallèle de Mazarin s'étend sur les faiblesses de ce ministre, et insiste sur le défaut de Mazarin qui « promit tout, parce qu'il ne voulut rien tenir » (M : 68) C'est à cause de l'amour-propre et du manque de caractère du ministre que, selon Retz, la corruption a infiltré l'Etat et a, par la suite, engendré la mésestimation des magistratures (M : 28). La corruption est devenu l'objet des critiques les plus vives en même temps que les postes administratifs étaient à vendre. Dans ce sens, l'opinion de Retz noircit Mazarin exagérément, en s'attaquant à sa personne. Le serment des magistrats est évoqué par le mémorialiste dans un contexte patriotique et général (M : 64–65), sans allusion confessionnelle<sup>7</sup>, et est lié à la prouesse personnelle et la force morale des anciens magistrats.

Comme le serment des magistrats, la parole donnée par le souverain est également une question souvent soulevée au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. On peut se demander si c'est la raison ou la conséquence de la Fronde que les promesses de la cour royale ou de la reine françaises ne comptent plus devant les yeux des sujets. Pour gagner un allié potentiel, la reine s'engage à tout, « en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir » (M : 576) mais « la cour n'avait observé en [aucune] façon du monde ce qu'elle avait promis » (M : 686). Il est naturel à l'époque de Retz qu'un adversaire, par conséquent, « ne s'y crut pas plus obligé de son côté » (M : 686). Cela signifie que sans tergiversation théorique, l'abandon est conçu comme une suite logique de cause à effet : l'engagement mutuel rompu par l'une des parties entraîne la nullité du pacte dans son intégralité. Selon Retz, Gaston d'Orléans, vacillant entre le parti de la Reine et celui des frondeurs, trouve toujours une raison justifiant son indétermination. L'irrésolution du prince amène Retz plus d'une fois à formuler des critiques ironiques, mais ne lui nie pas la sagesse des faibles de caractère. Il trouve mémorable une sentence du prince

<sup>7</sup> Le serment des magistrats, censé assurer la fidélité des protestants à l'Etat du roi très chrétien, est d'une importance primordiale à l'issue des guerres de religion. Au cours des guerres, le contenu du serment a changé selon la situation politique. D'après la paix de Bergerac de 1577, les protestants ne devaient pas prêter de serment particulier, tandis que la révocation de l'édit de Nantes consiste, entre autres, dans l'obligation du serment des agents de l'administration.

est mémorable par laquelle celui-ci veut désarmer l'incitation à mettre en jeu ses forces militaires :

... il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait depuis mille et mille réflexions : « Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi de Hongrie ou prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La Reine ne se ressouviendrait pas demain à midi de toutes mes déclamations contre le Cardinal, si je le voulais souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas, quoi que je puisse faire, d'ici à deux mille ans » (M : 614).

Le mémorialiste, une fois de plus, en tire la conclusion que le duc d'Orléans juge son entourage en prenant exemple sur soi-même, qu'il estime toutes les réactions d'après les siennes, par conséquent, son jugement présente des failles. Le témoignage cité nous intéresse sous un angle non pas psychologique mais politico-moral, à savoir, il prouve une méfiance naturelle et un doute quasi obligatoire de l'élite politique face aux paroles. Ce même scepticisme apparaît dans le comportement de la reine qui prend des précautions particulières pour s'assurer de la valeur de la promesse de Retz. Elle accompagne la duchesse d'Orléans chez les carmes, puis

... elle la prit au sortir de la communion, elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderait, et ce qu'elle lui demanda fut si je la servais fidèlement auprès de Monsieur. [...] La Reine, qui connaissait et qui estimait la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à son témoignage rendu dans cette circonstance (M : 545).

Remarquons que Retz insiste sur la triple caution fournie par la duchesse : le caractère de celle-ci, l'acte de la communion qui supposerait déjà la sincérité et, de plus, le serment. La foi religieuse redevient accessoire des engagements et des opinions politique à cause du doute qui touche le code moral laïc. En parlant d'affaires sérieuses, le mémorialiste utilise des expressions compliquées au lieu de « la parole donnée » ou « le serment », et s'étend sur les circonstances précises de l'acte d'engagement. Ainsi, quand il doit garder le secret sur l'intention de Turenne de se joindre aux frondeurs, il doit s'engager au risque de son salut (M : 192). Une autre fois, il donne sa parole de distribuer 12 mille écus en évoquant le témoignage de la Bible :

Comme j'avais fait serment sur l'Évangile de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvais extrêmement embarrassé, parce que je ne connaissais pas les gens, et que je la suppliais [à Mme de Maignelais,] d'en vouloir bien prendre le soin. Elle fut ravie ; elle me dit qu'elle le ferait très volontiers ; mais que, comme j'avais promis de faire moi-même cette distribution, elle voulait absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole [...]. C'était justement ce que je demandais, pour avoir lieu de me faire connaître à tous les nécessiteux de Paris. Je me laissais tous les jours comme traîner par ma tante dans des faubourgs et dans des greniers (M : 26).

La suite de l'histoire – qui, par ailleurs, est un exemple éloquent du détournement par remplacement de la parole donnée – révèle immédiatement que la motivation de Retz n'est pas la pure vanité ou la volonté orgueilleuse d'être en vue. Ses réflexions plutôt sociologiques nous permettent de juger des acteurs de sa campagne politique. Il vise la bourgeoisie moyenne et la petite noblesse appauvrie, « des gens bien vêtus, et connus même quelquefois, qui venaient à l'aumône secrète » chez sa tante.

Jugez de l'état où cela me mettait parmi les gens qui sont, sans comparaison, plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires. Les riches n'y viennent que par force ; les mendiants y nuisent plus qu'ils n'y servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques, et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusques à la mendicité publique. Je me fis donc connaître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une application toute particulière [...]. Je faisais même un peu le dévot (M : 26–27).

Tenir la parole donnée fait donc partie d'une stratégie de campagne politique conçue avec précision et visant une couche sociale précise. Quand Retz se souvient de ses engagements envers « le peuple », il met dans la balance son crédit qui fonde son poids et son avenir politiques alors espérés. Il évoque souvent l'équilibre délicat qu'il essaie de maintenir entre les frondeurs et sa loyauté envers la reine à laquelle sa parole donnée le lie en particulier. Nous pouvons résoudre que la fidélité de Retz est thématique. Il évite de prendre position ouvertement dans les questions où son avis ou son intérêt divergent par rapport au dessein de la cour (ainsi, concernant la restitution de son adversaire Mazarin à ses fonctions). Il agit et se prononce avec une circonspection extrême pour n'offrir aucune occasion d'être pris au mot, et parmi toutes circonstances, il s'efforce de maintenir le semblant d'une relation d'un sujet loyal au souverain.

[La reine] sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avais donnée de ne me point accommoder avec Monsieur le Prince, je ne laissais pas de déconseiller à Monsieur de rompre avec lui, elle m'en fit faire des reproches [...] Je lui fis écrire sous moi un mémoire qui lui justifiait clairement que je ne manquais en rien, comme il était vrai, à tout ce que je lui avais promis, parce que je ne m'étais engagé à quoi que ce soit qui fût contraire à ce que j'avais conseillé à Monsieur (M : 608).

Les jeux politiques délicats continuent lors même de l'emprisonnement de Retz. Ils prennent la forme des engagements écrits, non seulement à cause de l'impossibilité ou la rareté des contacts personnels, mais également la volonté de préciser le contenu des accords et les rendre indéniables. Le prisonnier dont le siège est une fois de plus menacée, veut ainsi répondre aux avances douteuses après réflexion, en écrit :

M. de Noaille, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi et m'ayant fait un discours très éloigné de ses manières et de son inclination honnête

et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elle marquait un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris (M : 779).

Faire démissionner l'archevêque pratiquement jamais réellement en poste était un objectif important pour la cour, et une question de prestige pour le cardinal Mazarin, jaloux de son poste de puissance. Au cours des négociations, un système compliqué des assurances mutuelles devait protéger Retz de tomber dans la main du roi en l'extirpant de la protection de l'Eglise : cela ne pouvait arriver sans l'accord écrit du président de Bellièvre donné au maréchal La Meilleraye chargé de garder l'illustre prisonnier. Le président, en revanche, ayant une autorisation de la main propre du roi s'engagerait à tenir sa parole et répondre pour l'exécution de ce pacte. Le foisonnement des promesses n'ébranle pas Retz ; il est conduit à Nantes, et son transfert lui ouvre la voie, théoriquement, puis aussi physiquement, vers la liberté. La scène précédant ce transfert, dans le style vif du mémorialiste, présente une situation dont la figure centrale est la parole donnée, ou encore le détournement de la promesse sans un abandon ou une dénégation ouverts. Le mémoire rapporte les échanges des participants avec une précision semblable à celle de la description de sa fuite ultérieure.

Comme le maréchal était tout estropié de la goutte, il ne put monter jusques à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre, qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'allait demander. Le maréchal, que je trouvai au bas de l'escalier, me la demanda effectivement, de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnaient des paroles, mais que je n'avais jamais ouï dire que l'on en exigeât des prisonniers d'Etat. Le maréchal se mit en colère et il me dit nettement qu'il ne se chargerait donc pas de ma personne. M. de Bellièvre, qui n'avait pas pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi du détail, prit la parole, et il dit : « Vous ne vous entendez pas ; Monsieur le Cardinal ne refuse pas de vous donner sa parole, si vous voulez vous y fier absolument et ne lui donner auprès de lui aucune garde ; mais, si vous le gardez, Monsieur, à quoi vous servirait cette parole ? car tout homme que l'on garde en est quitte. » Le premier président jouait à jeu sûr, car il savait que la Reine avait fait promettre au maréchal qu'il me ferait toujours garder à vue. Il regarda M. de Bellièvre, et il lui dit : « Vous savez si je puis faire ce que vous me proposez ; allons, continua-t-il en se tournant vers moi, il faut donc que je vous garde, mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous plaindrez jamais. » (M : 784-5).

Les paroles des acteurs marchandant autour de la prononciation d'une promesse paraissent prouver que la parole donnée reste un acte de poids devant les yeux de de Bellièvre et de Retz. Les motifs évoqués par les deux personnages, en revanche, sont profondément différents. C'était une situation bien connue, pour nous, les Hongrois tout particulièrement, que les prisonniers (marchandises précieuses pour les capitaines ottomans dans la Hongrie occupée, par exemple) re-

gagnaient leur liberté sur parole pour recueillir des sommes parfois importantes en contrepartie de leur liberté définitive. Le motif et la qualité de sa captivité sont jugés par Retz différemment, pour la simple raison des situations dissemblables entre une guerre civile et une guerre extérieure. A cette nuance de la modernité naissante s'ajoute la référence à un droit coutumier fraîchement enraciné, à savoir que cette différence entre les types de guerre existe et les « règles » à observer sont par conséquent différentes. Cette différenciation permettrait à Retz d'éviter de prononcer une promesse, et, en cas d'une fuite réussie, de rester un homme crédible. Le maréchal La Meilleraye, par contre, estime ces tergiversations tout simplement comme un refus de s'engager. L'argument du président de Bellière se repose sur une conception classique de la parole donnée sans contrainte et sans contrôle, et c'est ce concept ancien de la promesse qui a son effet sur la réflexion du maréchal.

Les allusions sur l'engagement oral ou écrit foisonnent sur les pages du mémoire du cardinal de Retz. Le but apologétique est tout naturel de la part d'un mémorialiste ; l'auteur ajoute à sa crédibilité en avouant ses erreurs de jeunesse et ses engagements imprudents. Une observation plus générale concernant les formes de l'engagement ne peut pas être datée de façon précise à part le fait connu qu'il a commencé à rédiger son oeuvre après l'emprisonnement et la célèbre fuite qui ont brisé sa carrière :

Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose ; et cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même, plus d'une fois, que l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires (M : 855).

Le ton sentencieux permet pourtant de supposer le raisonnement d'un homme à l'âge mûr. Retz ne nous laisse pas deviner s'il connaît ou exploite les principes du XVIII<sup>e</sup> chapitre du *Prince* de Machiavel ; ses assertions chancellent entre la recette attribuée au théoricien italien (nous y entendons que le succès, le résultat, l'apparence sont les facteurs importants) et le code de l'honnête homme, hérité du Moyen Age. Les promesses faciles politiques ou celles de l'acteur de la Fronde se distinguent clairement par rapport à la parole donnée *personnellement* par le coadjuteur, puis par l'archevêque ou par l'homme du nom de prince de Gondy tout court. L'individu et sa qualité d'archevêque ne se séparent pas après l'emprisonnement ; Retz revêt entièrement la condition ecclésiastique précisément au moment quand il risque de la perdre. Son argumentation, conformément au cadres du genre, vise la démonstration de sa crédibilité et de son intégrité. Cela signifie également qu'il expose les événements dans une présentation propre à son entendement. Malgré ce fait, le lecteur docile ne pourra pas douter de son effort d'écrire d'un œil objectif, puisqu'il doit croire à la reconnaissance des engagements hâtifs, imprudents ou impossibles à tenir, et il ne trouve aucun cas de dénégation d'une promesse. Retz glisse élégamment et rapidement sur des sujets délicats et sur des promesses très importantes, comme l'aide armée

à un moment précédemment fixé, car il ne peut pas se permettre d'enjoliver les faits historiques. Il insiste, par contre, assez longuement sur les événements qui menacent sa renommée personnelle.

Le texte du mémoire montre donc une étape de *l'individualisation de la promesse* et révèle également une autre caractéristique du développement de l'engagement : le passage à *la parole donnée – écrite*. L'abondance et la dévaluation des promesses (souvent contradictoires) dans une situation historique bouleversée crée le besoin de l'engagement écrit. Les frondeurs attendent une lettre de la reine, les amis et les gardiens de Retz des lettres les uns des autres respectivement, et les deux parties une promesse écrite du roi, et ainsi de suite. Ce ne sont pas des accords, il s'agit seulement de priver la parole de son caractère volatile, et de chercher une plus grande assurance officielle par les lettres qui comptent pour des actes privés tout au plus.

Si la conception du cardinal concernant la parole donnée s'appuie sensiblement sur le code classique d'avant-modernité, le mémoire témoigne en même temps, souvent malgré lui, du déclin de la valeur de l'engagement oral. Retz médit la servilité de ses partenaires, il ne leur épargne pas ses jugements ironiques, raille leur situation familiale, mais il ne fait pas grief de leur inconstance dans les promesses. Il est révolté en entendant la formulation cynique du duc d'Orléans, mais il l'attribue à la faiblesse mentale et au manque de caractère de celui-ci. Nous pouvons en tirer la conclusion que le jugement personnel ou social ne change plus à cause d'une infidélité à la parole donnée et même une personnalité en vue peut ne pas la tenir sans conséquences sérieuses. La révocation de la parole n'a pas de cérémonie rituelle, on peut même négocier le contenu des promesses ultérieurement (« Il y eut des allées et des venues en explication de ce qui avait été promis ou non promis », écrit Retz des événements qui se déroulaient dans le camp de Turenne, M : 681). L'époque du cardinal semble complètement négliger l'optique médiévale dans laquelle un héros littéraire devient fou ou mort plutôt que parjure ; la limite paraît également dépassée que Jean Bodin place devant la tyrannie d'un souverain qui, élevant sa parole donnée au-dessus de son propre pouvoir, la doit considérer comme une puissance suprême. Pourquoi le cardinal de Retz s'expose donc en héros de la parole donnée contre vents et marée ? La raison en est peut-être qu'il ne lui restait à défendre, après la grande course pour le pouvoir, que la bonne réputation et la crédibilité.